

BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2020 **Epreuve facultative d'ARTS**

HISTOIRE DES ARTS

Nature et modalités de l'épreuve.

Note de service n°2012-038 du 6-03-2012 - B.O. n° 14 du 5 avril 2012

Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation et 30 minutes de préparation

L'épreuve prend appui sur un dossier préparé par le candidat, durant l'année de terminale, à partir de son journal de bord.

Dans un premier temps, le candidat présente et commente, pendant une dizaine de minutes maximum, une œuvre choisie par les examinateurs au sein de son dossier.

Cet exposé est suivi d'un entretien au cours duquel les examinateurs s'attachent à faire apparaître les connaissances acquises par le candidat sur les questions au programme, la portée de son engagement dans les activités suivies au cours de l'année et de son intérêt pour les grands aspects de la vie artistique contemporaine et les enjeux liés au patrimoine. Il permet également au candidat de préciser sa réflexion et de justifier du contenu et des sources de son dossier.

Le dossier, qui débute par une introduction et s'achève sur une table des matières, comprend :

- un commentaire du candidat (deux pages maximum) sur le bénéfice tiré de sa participation aux enquêtes, rencontres ou visites faites en terminale ;
- la présentation et l'analyse, dans le cadre des questions traitées en terminale, de trois ou quatre œuvres, monuments, édifices ou sites patrimoniaux appartenant à des domaines artistiques différents, et de préférence tirés de son patrimoine de proximité. Les deux questions du programme limitatif doivent être présentes dans le dossier, sans qu'il soit obligatoire que ce soit à parts égales.

Dans ce dossier, le candidat met en valeur sa réflexion personnelle et la documentation réunie dans son journal de bord. Il illustre sa présentation de documents iconographiques, de citations de textes, d'éléments recueillis lors de voyages, de visites, d'enquêtes...

Le candidat peut joindre au dossier des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD, d'un cédérom, d'un DVD ou d'une clé USB ; en ce cas, le contenu du support joint est précisément listé dans le dossier.

Chaque document ou citation est identifié et comporte la mention claire de sa source.

N'excédant pas une vingtaine de pages, ce dossier est visé par le professeur coordonnateur de l'équipe enseignant l'histoire des arts. Il est précédé d'une fiche pédagogique qui décrit le travail de la classe et qui est visée par le professeur coordonnateur et le chef d'établissement. Elle comporte le nom de l'élève, de son établissement, l'indication de l'année scolaire en cours, le contenu des séances de travail de la classe, les rencontres, les visites, les recherches et les activités communes, les partenariats noués avec les institutions, structures ou lieux culturels ou patrimoniaux. et un sommaire avec pagination.

Le dossier est remis aux examinateurs au moins une semaine avant la date de l'épreuve.

Les candidats individuels et les candidats issus des établissements hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le dossier rédigé par le candidat doit faire état de son travail personnel et de ses activités dans le domaine de l'histoire des arts. Dans ce cas, il n'est pas exigé de fiche pédagogique ou de visa du professeur.

Modalités de l'évaluation

L'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de l'éducation nationale titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art. Elle s'appuie sur la grille des compétences attendues à l'issue de la classe de terminale figurant au programme. Chacune des parties de l'épreuve compte pour la moitié de la note globale.

Programmes limitatifs des épreuves facultatives d'arts - Session 2020

Note de service n° 2019-045 du 19-04-2019 – BO n°18 du 2 mai 2019

Option facultative, toutes séries

- Le patrimoine, des Sept Merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial : patrimoines, représentations et mémoire du travail

Agricole ou maritime, artisanal ou industriel, scientifique ou scolaire, le travail humain a suscité nombre de représentations artistiques de toutes époques, mais aussi de sites, bâtiments, dispositifs et objets fonctionnels aujourd'hui conservés, protégés et valorisés en tant que patrimoine – voire, pour certains, au titre du patrimoine de l'humanité.

Au plus près possible de l'établissement – et jusque dans l'établissement – l'observation de tels sites, bâtiments et outils, ainsi que des modalités de leur conservation et de leur valorisation, doit amener l'élève à prendre conscience de la valeur patrimoniale que recouvre un environnement quotidien, à réfléchir sur le statut d'un tel patrimoine par rapport à celui plus communément identifié comme artistique, mais aussi à comprendre le poids de mémoire que ce patrimoine véhicule : mémoire d'une activité humaine et d'une condition sociale, mais aussi de gestes dont certains se transmettent aujourd'hui encore depuis un passé lointain.

L'élève s'interrogera sur le rapport à l'art qu'entretiennent le patrimoine et la mémoire du travail : que ce soit dans le vocabulaire formel ou ornemental – qui ne cesse de chercher une réponse à l'antique question du lien entre beau et utile – ou comme source d'inspiration pour les artistes.

Les services régionaux de l'inventaire, les conservations régionales des monuments historiques et les services locaux en charge du patrimoine sont des partenaires précieux pour que l'étude ait une dimension concrète. La visite de musées ethnographiques et d'écomusées, la rencontre d'artisans qui perpétuent les gestes et les outils ancestraux, l'expérience d'artistes qui investissent des sujets ou des lieux liés à la question, sont éminemment souhaitables.

- Création artistique et pratiques culturelles, de 1939 à nos jours : arts et émancipation

« Émancipation : [...] 2. Action d'affranchir, de s'affranchir d'une domination ou d'une servitude, d'une contrainte. L'émancipation des esclaves. L'émancipation politique des colonies. L'émancipation de la femme. 3. Fig. Action de libérer, de se libérer d'une dépendance d'ordre moral ou intellectuel, de préjugés, d'erreurs. L'émancipation des esprits. » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 9e édition, t. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1992)

Comment les arts et les artistes ont-ils participé à - voire, pour certaines expressions artistiques, participé de - ces mouvements d'émancipation, tant politiques que sociaux au sens large, qui ont marqué et continuent de marquer l'époque contemporaine, de la Seconde Guerre mondiale à nos jours ?

HISTOIRE DES ARTS

(Fiche à remplir par l'équipe enseignante et à joindre au dossier des candidats)

Session :

Académie de :

Nom, prénom du candidat :

Etablissement Nom du lycée : Rue : Ville : Code postal : Tél. : Fax : Courriel : Nom du proviseur :	Professeur coordonnateur Nom : Prénom : Discipline :		
	Equipe d'enseignants		
	Nom	Discipline	Nombre d'heures

HISTOIRE DES ARTS

		Thématiques du programme et questions limitatives	
		Le patrimoine, des sept merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial	Création artistique et pratiques culturelles dans le monde, de 1939 à nos jours
Problématiques et principales oeuvres étudiées, par domaine artistique	Arts visuels		
	Arts du son		
	Arts de l'espace		
	Arts du spectacle		
	Arts du langage		
	Arts du quotidien		
Activités et partenariats	Sorties		
	Conférences /rencontres		
	Voyages		
	Projets de classe		
Activités, sorties, projets personnels en histoire des arts (y compris TPE s'il y a lieu)			

Signature du proviseur
et tampon de l'établissement

Signature du professeur coordonnateur